

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Exercice 2024



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



Table des matières





1. Table des matières

1. CA	ARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	
1.3.		
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	
2. TA	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1.	Modalités de tarification	4
2.2.	RECETTES	
3. IN	DICATEURS DE PERFORMANCE	5
3.1.	TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FI	NANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6
4.1.	Montants financiers des travaux réalisés	6
	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à	
L'USA	GER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6



2. Caractérisation technique du service

2.1. Présentation du territoire desservi

Le	Le service est géré au niveau communal					
	☑ intercom	munal				
•	Nom de la collectivité : COMMUNAI	UTE DE COMMUNES DES HAUTES T	ERRES DE L'AUBRAC			
•	Nom de l'entité de gestion: assainisser	ment non collectif				
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.) : Communauté de communes				
	Compétences liée au service					
\boxtimes	Contrôle des installations	Traitement des matières de vidanges				
	Entretien des installations	Réhabilitation des installations R	éalisation des installations			
•	Arzenc-d'Apcher, Brion, Chauchailles	ntes au service, secteurs et hameaux desse , Fournels, Grandvals, La Fage-Montiver e en Aubrac, Prinsuéjols-Malbouzon, Rec	noux, Les Monts-Verts,			
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non			
•	Existence d'un zonage	⊠ Oui,				
>	Existence d'un règlement de service	Oui, date d'approbation : 28/11/201	8. Non			

2.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

2.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 818 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 4 973.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 36,56 % au 31/12/2024. (35,55 % au 31/12/2023).



2.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024		
$\mathbf{A} - \mathbf{\acute{E}}$	léments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui		
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui		
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui		
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui		
B – É	B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non		
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non		
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non		

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).



3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025				
	Compétences obligatoires					
Tarif du contrôle des installations neuves en €	140 + 80	140 + 80				
Tarif du contrôle des installations existantes en €	150 (initial et vente) 120 (Périodique)	150 (initial et vente) 120 (Périodique)				
Tarifs des autres prestations aux abonnés						
en €						
Compétences facultatives						

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 18/11/2018 effective à compter du 29/11/2018 fixant l'ensemble des redevances.

3.2. Recettes

	Exercice 2023		Exercice 2024			
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas	Total
Facturation du service obligatoire en €	41 600		41 600			
Facturation du service facultatif en €				I	I	
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						





A 4 C			
Autre en €:			

4. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

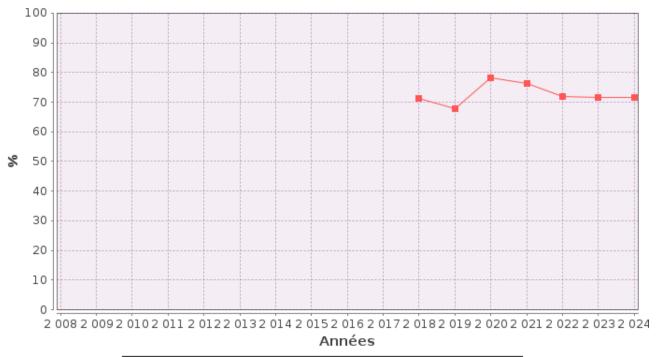
Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Nombre d'installations contrôlées Autres installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait + ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes Taux de conformité des dispositifs $=\frac{1'\text{objet d'une mise en conformité}}{1}$ ou de risques avérés de pollution de l'environnement Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service d'assainissement non collectif

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	474	514
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 301	1 437
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	458	516
Taux de conformité en %	71,6	71,7







P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif



5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2024** est de 0€.

5.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
NC	



